

**Monsieur Christian ESTROSI**  
**Président de la Métropole Nice Côte**  
**d'Azur**  
**5, rue de l'Hôtel de Ville**  
**06364 NICE CEDEX 4**

Nice, le 22 octobre 2018

Objet : Hausse Taxe Foncière Métropole

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 27 septembre dernier, en manifestant l'espoir que vous m'aviez convaincu, vous avez aimablement conclu que vous restiez à notre « écoute ».

C'est à ce titre que je reprends contact pour vous préciser, ce qui probablement ne vous surprendra pas, que nous n'avez pas convaincu les membres de notre Chambre UNPI 06.

Sans reprendre le détail des comparaisons : baisse de la taxe foncière municipale et hausse de la même taxe métropolitaine, les chiffres et exemples correspondants, largement débattus et justifiés font apparaître que les contribuables concernés supportent un supplément de charge important.

Cette situation est d'autant plus mal acceptée qu'elle aggrave la situation que vous connaissez concernant les retraités. A fortiori s'ils sont de condition modeste, cas d'un grand nombre de nos adhérents.

Ainsi confrontés à des charges alourdies, des perspectives de baisse ne font pas oublier l'impact immédiat vécu, a fortiori si ces baisses sont envisagées...en 2020.

Je m'autorise en conséquence, et avec la même force que dans mon courrier du 3 avril 2018, à vous renouveler ma demande de « modulation de cette décision », comme vous l'évoquez pour les retraités, en n'appliquant la majoration ou à la minorer qu'à partir d'un certain « niveau de taxe ».

Avec cet espoir,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération, et d'agréer l'expression de mes salutations les plus distinguées.

*Le Président,*  
*Philippe SILVE*